



Préavis municipal N° 3/2024 : Comptes 2023

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le 4 juin 2024 en présence de M. Claude-Alain Cornu, syndic, Mme. Corinne Crisinel, boursière et M. Valentin Dubach futur municipal des finances.

La commission a étudié, les bilans, le rapport de la fiduciaire, ainsi que le préavis municipal. Les membres de la commission ont pu poser toutes les questions et ont obtenus les réponses demandées.

Nous constatons que :

- Les comptes de la commune montrent un excédent de revenus de CHF 772'231.69 alors qu'un excédent de charges de CHF 275'913.15 était budgétisé.
Le préavis justifie parfaitement cet excédent. Voici néanmoins les points clés que la commission a relevés :
 - Les revenus des impositions CHF + 631'233.02 par rapport au budget.
 - Plusieurs travaux budgétisés n'ont pas pu démarrer.
 - Péréquation favorable.
- Les prélèvements sur les différents fonds de réserve se montent à CHF 763'345.09
- Les amortissements extraordinaires se montent à CHF 986'628.26 dont CHF 516'960.- pour l'abri PC, montant repris sur le fond de réserve abri PC. Ce prélèvement permet de diminuer ce fond qui est à notre disposition jusqu'en 2026, ensuite il sera versé au canton.
- La marge d'autofinancement est de CHF 1'777'703.3.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances propose au conseil communal de Montanaire :

- D'accepter les comptes 2023 tels que présentés.

Total des charges	CHF	14'285'901.20
Total des revenus	CHF	15'058'132.89

D'où un excédent de revenus de CHF 772'231.69

Thierrens, le 4 juin 2024

Christine Dubrit

Corine Favre

Emilien Piot

Jean-Luc Jatton

Kevin Forestier (rapporteur)